

Séance du 25/03/2022

Date de convocation : 18/03/2022

L'an deux mil vingt-deux, et le vingt-cinq du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence d'Alexandre ORMAUX, Maire.

Date d'affichage : 01/04/2022

Présents : Sandrine BOYER-CLOP, Christophe CHAPUIS, Benoît FOLIN, Stéphanie JUPILLE, Juline MACOR, Julien MONIN, Alexandre ORMAUX, Nicolas PHILIPPE,

Absents excusés : Carole MENETRIER ayant donné pouvoir à Juline MACOR, Fabrice COQUARD ayant donné pouvoir à Christophe CHAPUIS, Ludovic BRENOT ayant donné pouvoir à Stéphanie JUPILLE.

M Julien MONIN a été élu secrétaire.

2022-18

Objet de la délibération : **SUBVENTION AMENDES DE POLICE**

Monsieur le Maire expose au conseil la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants. Il propose donc de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante :

- pose de 20 ml de bordures de trottoirs rue de Boulot

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 3 140.00 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents,

- DECIDE de réaliser ces travaux pour un montant prévisionnel de 3 140 € H.T
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération susvisée.

2022-19

Objet de la délibération : **DEVIS EAUX PLUVIALES RUE DU CORDONNET**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à signer un devis de remplacement du réseau d'eaux pluviales rue du Cordonnet pour un montant de 22 063.45 € HT soit 26 476.14 € TTC avec l'entreprise TPPE.

2022-20

Objet de la délibération : **CHOIX DES TRAVAUX DE VOIRIE 2022 ET CHOIX DE L'ENTREPRISE**

Après consultation, affichage et mise en concurrence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient l'entreprise STPI pour la réalisation des travaux de voirie suivants :

- Rue de la distillerie et rue des Grandes Pièces
- Remplacement de bordures rue de Boulot
- Réparations localisées sur diverses voies communales

La totalité du marché se monte à 13 794.00 € HT.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

2022-21

Objet de la délibération : **RECONDUCTION CONVENTION TRANSPORTS SCOLAIRES 2022-2023**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la l'unanimité, décide de reconduire la convention avec la Région Bourgogne-Franche-Comté concernant la prise en charge du coût du détour par le hameau de Rochefort, du bus des écoliers du groupe scolaire des Bobuchots de Boulot pour un aller et retour par jour et la prise en charge d'un allongement du parcours de transport scolaire pour la desserte du hameau de Rochefort lors des retours des collégiens.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention relative à l'année scolaire 2022-2023, avec la Région Bourgogne-Franche-Comté sous réserve d'aucun changement de réglementation concernant la prise en charge des dépenses relatives au transport scolaire et sous réserve d'aucune augmentation excessive de la participation communale.

2022-22

Objet de la délibération : **TAUX D'IMPOSITION 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer les taxes directes locales 2022 comme suit :

Taxe foncière (bâti) : 34.33 %

Taxe foncière (non bâti) : 24.47 %

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire
Alexandre ORMAUX